



REPUBLIQUE FRANCAISE

Département de l'Hérault

Commune de Saint-Bauzille de Putois

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 28 OCTOBRE 2024

SALLE DE LA MAIRIE 19H00

Présents : Oscar ALLE - Pascal GUICHARD - Anne-Marie MOTARD - Marc RIVIERE - Jean-Luc VALOIS- Joseph RISO - Josiane VIGNERON - Virginie NOEL KERDUDO - Felice BRUNELLI.

Pouvoirs : Maryvonne ROBILLARD à Jean-Luc VALOIS- Isabelle LELLOUCHE à Anne-Marie MOTARD.

Absents : Pascal CLEMENT-Jean BURDIN-Patrick CHOLET- Nathalie LAMBINET- Philippe RAMOUSSE

Voix : 11

Monsieur le Maire ouvre la séance, il fait l'appel, le quorum étant atteint le conseil peut délibérer.

Il procède au vote du dernier compte rendu du conseil municipal du 18/09/2024.

Compte rendu approuvé à l'unanimité

Ordre du Jour :

- 1-Validation choix des entreprises « Aménagement Espaces Publics Anciens Grand'Rue »
- 2- Modification délibération exonérations fiscales entreprises

1- Validation choix des entreprises « Aménagement Espaces Publics Anciens Grand'Rue »

Dans le cadre de la Rénovation et Aménagements des espaces publics en centre ancien, la commune a procédé à la passation de marchés publics de travaux. La commission d'appel d'offres qui s'est réunie le 23 octobre 2024 a sélectionné les entreprises, il s'agit aujourd'hui de valider ce choix **pour la Tranche 1** et d'autoriser Monsieur le Maire à signer les marchés de travaux avec celles-ci.

Le Conseil Municipal valide le choix de la commission d'appel d'offre tel que présenté ci-dessous :

Lot 1 : Entreprise DELPUECH TP pour un montant de 714 597.70€ HT

Lot 2 : Entreprise AB Travaux Services pour un montant de 548 112.50€ HT

Lot 3 : Entreprise SARIVIERE pour un montant de 5 874.00€ HT

Aucune question et remarque de la part de l'assemblée

Unanimité

2- Modification délibération exonérations fiscales entreprises

Monsieur le maire rappelle la délibération n° DE_003_2024 du 18 septembre 2024 dans laquelle le conseil municipal avait voté l'exonération de la Cotisation Foncière des Entreprises.

La préfecture nous a transmis un courrier nous rappelant que cette exonération ne peut être faite que par un EPCI qui en a la compétence. Il s'agit aujourd'hui de voter seulement sur l'exonération de la Taxe foncière sur les propriétés bâties, qui est de la compétence du conseil municipal et de fixer la durée de l'exonération à 5 ans.

Aucune remarque de la part de l'assemblée

Unanimité

Questions Diverses :

**Monsieur Brunelli demande à Monsieur le Maire quel est le montant du loyer du local commercial loué à l'Inconstant.*

Monsieur le Maire lui répond que pour l'instant le loyer sera de 400€ par mois, de façon à ce que cette entreprise puisse démarrer son activité sans pression financière. Ce loyer sera réévalué chaque année.

Monsieur Brunelli trouve que ce montant n'est pas assez élevé par rapport aux travaux et achats de matériels effectué par la commune.

Monsieur le Maire rappelle que les travaux et achats de matériels ont été subventionnés à 71.30% par l'Etat.

**Monsieur Marc RIVIERE prend la parole pour expliquer qu'il y a un problème au niveau de l'enclos des chèvres, l'une d'entre elle s'est emmêlée la tête dans le fil électrique qui ne fonctionne plus, mais cela a provoqué son décès. Il faudrait enlever ce fil et éventuellement leur acheter des blocs de sel.*

Monsieur le Maire répond qu'il appellera les services techniques afin de supprimer ce fil, et que des visites plus régulières seront mises en place afin de prévenir tout accident.

Fin du Conseil à 19h26